

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°100/2023 : Approbation de l'Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de St Hippolyte du Fort

Cyril MOH rappelle qu'en 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Celles-ci jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie, et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, elles doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles, dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Il indique que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont ainsi été conclus entre 2018 et 2021, dont celui de la commune de St Hippolyte du Fort signé le 13 mars 2020 (aux côtés de celui de Quissac sur le territoire de la CCPC).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) et Contrat Bourgs-Centres Occitanie (BCO), la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028, visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive, et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, qui est le fondement des politiques publiques régionales. Celui-ci repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Il ajoute qu'en cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale. Celle-ci a vocation à traduire, au niveau de chaque territoire de projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centre est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

La commune de St Hippolyte du Fort a décidé de renouveler son engagement dans cette démarche. Dans ce cadre, un « Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie » (joint en annexe) a été rédigé afin d'organiser la poursuite de la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la commune de St Hippolyte du Fort, la communauté de communes du Piémont Cévenol et le PETR Causses et Cévennes.

Il annonce que cet avenant a pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de St Hippolyte du Fort, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Ainsi, la stratégie de développement et de valorisation de la commune de St Hippolyte du Fort s'articulera pour les prochaines années autour de trois axes principaux :

- Réinvestir et valoriser le centre-ville ;
- Améliorer et préserver le cadre de vie ;
- Renforcer et conserver le rôle de fonctionnalité de la commune.

Il précise également que la stratégie et le plan d'actions détaillés dans l'avenant, s'inscrivent parfaitement dans les 4 axes de développement du projet de territoire de la communauté de communes, et sont à la croisée de projets portés par l'intercommunalité.

De plus, il s'inscrit en cohérence dans le Contrat Territorial Occitanie « Causses Cévennes - Piémont »,

dont il est un sous-ensemble. Le Contrat Territorial Occitanie « Causses Cévennes – Piémont » a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 5 avril 2023. L'avenant a par ailleurs également vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2019 approuvant les contrats bourgs centres des communes de Quissac et St Hippolyte du Fort ;
Considérant le Contrat Territorial Régional, ;
Considérant le soutien de la Région notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée »,
Considérant que la commune de Saint Hippolyte du Fort souhaite renouveler son engagement dans le cadre d'un « Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie » afin d'organiser la poursuite de la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la commune de Saint Hippolyte du Fort, la communauté de communes du Piémont Cévenol et le PETR Causses et Cévennes,
Considérant le projet d'avenant,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de St Hippolyte du Fort tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT
CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort

Communauté de communes du Piémont Cévenol

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Causses et Cévennes

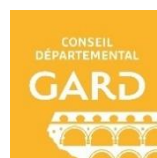
Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Requalification de la place Berthezène et création d'un pôle de santé



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Causses et Cévennes, représenté par Sylvie PAVLISTA, sa Présidente,

La Communauté de Communes du Piémont Cévenol, représentée par Fabien CRUVEILLER son Président,

La Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, représentée par Bruno OLIVIERI, son Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune Saint-Hippolyte-du-Fort, signé le 13 mars 2020

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes - Piémont pour la période 2022-2028

Vu la délibération en date du XX/XX/XXXX de la Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération du PETR Causses et Cévennes en date du XX/XX/XX approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028 ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 13 mars 2020 (cf. bilan en annexe 1) :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Saint-Hippolyte-du-Fort, Quissac et Sauve
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Gard, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, le PETR Causses et Cévennes et la Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie « Causses Cévennes – Piémont » dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Il a par ailleurs également vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Article 2 : Contexte et enjeux

1/ Présentation de la commune :

Saint-Hippolyte-du-Fort, une centralité dynamique au carrefour de grandes aires d'influence

Située à moins d'une heure de route de Montpellier, de Nîmes, d'Alès et du Vigan, aux portes des Cévennes, la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort est un « nœud routier » qui fonctionne dans une maille. La commune tire parti de ce positionnement au carrefour des principaux pôles d'emplois départementaux et régionaux : l'indicateur de concentration d'emplois est de 104 c'est-à-dire que le nombre d'emplois proposés sur la commune est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. La commune occupe donc une fonction de pôle d'emploi et de bassin d'activité en proposant 1 371 emplois : 673 cigalois résident et travaillent à Saint-Hippolyte-du-Fort soit 52% de sa population (source : INSEE 2022).

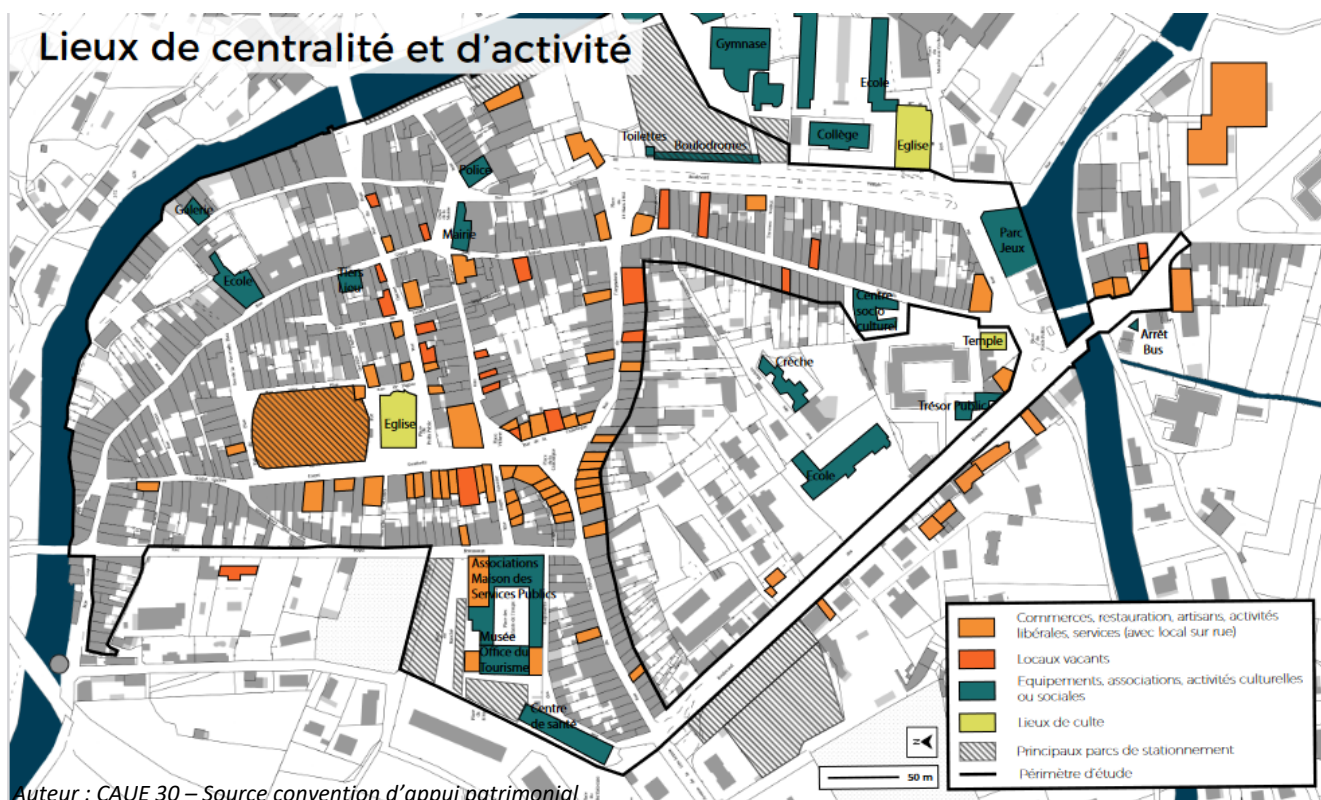
962 actifs du territoire de la CC du Piémont Cévenol travaillent sur la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort soit 12% des actifs vivant sur le territoire. 25% des emplois du territoire de la communauté de communes sont concentrés sur la commune de St-Hippolyte-du-Fort. 270 travailleurs proviennent d'une autre commune.



Saint-Hippolyte-du-Fort, une centralité qui compte fortement à l'échelle de son bassin de vie

La commune joue un rôle structurant dans son bassin de vie. Avec une population municipale de 3 886 habitants en 2020, elle est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, malgré une baisse de la population de 3,40% sur la période 2014-2019. Cette « assise » au sein de son bassin de vie est le fait :

- De son haut niveau d'équipements lui assurant :
 - Une fonction de bourg-centre pour son bassin de vie,
 - Un rayonnement « au-delà » avec des équipements structurants : lycée privé, collège, écoles élémentaires, crèche, EHPAD, pôle de santé, école des arts vivants, médiathèque, gymnase...
 - Des politiques de solidarité tissées à partir de cette offre d'équipements (séniors, santé, enfance-jeunesse, handicap...).
- Des fonctions de services associées à cette polarité : médecins, spécialistes, pharmacies, infirmiers, laboratoire d'analyses...
- Des commerces, principalement concentrés sur deux polarités : l'avenue des Remparts/RD999 sur les franges et la place de la Canourgue en centre-bourg.



Une centralité au potentiel touristique

La commune de Saint-Hippolyte-du-Fort dispose de nombreux atouts lui permettant de s'inscrire au sein des destinations touristiques, notamment autour :

- Du musée de la soie et de la cour d'honneur (patrimoine militaire),
- Du patrimoine naturel : circuits de randonnées, voie-verte inscrite dans un circuit départemental, voie cyclo touristique, berges du Vidourle...
- Du patrimoine remarquable : viaduc, temple, fort, fontaines, cadrans solaires, maisons bourgeoises, 3 monuments inscrits, ...
- De l'attractivité touristique des Cévennes.

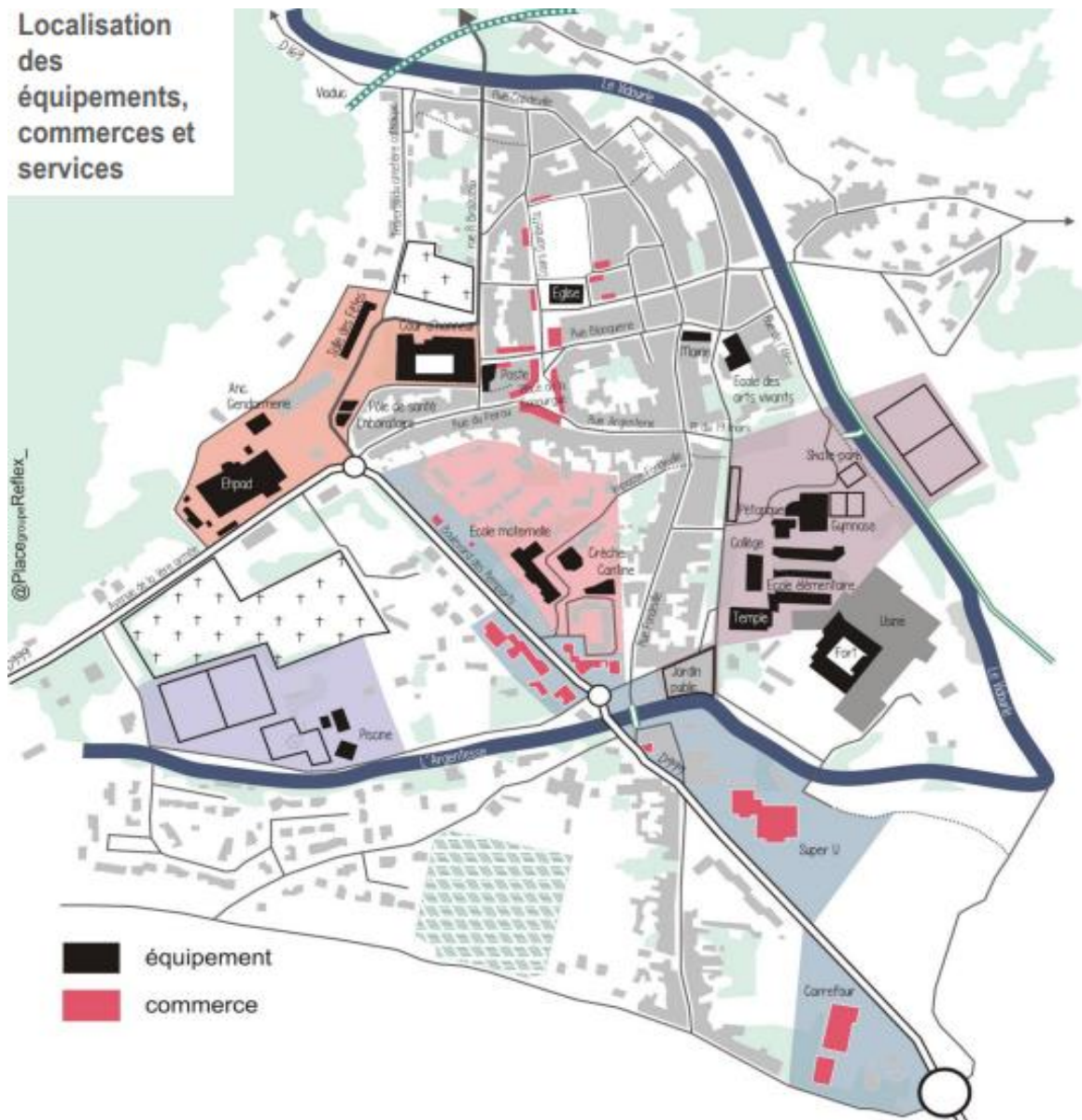
Une centralité active et équipée

La commune de Saint-Hippolyte-du-Fort fournit des efforts certains, et visibles, pour faire vivre son centre-bourg via :

- Le réaménagement d'espaces publics : place de la Canourgue, rue Fondville, place du Plan
- Les manifestations culturelles en cœur de ville qui valorisent un savoir-faire et un patrimoine local : « Made in Cévennes », Caminades cigaloises du patrimoine, jours de marché, festival de Jazz, expositions dans le tunnel de la voie verte et sur les berges du Virdourle...

Les principaux ingrédients qui « font » la centralité sont en majorité localisés « tout-contre » le centre-bourg, sur ses franges et dessinent plusieurs polarités :

- « enfance-jeunesse » autour du collège,
- « commerciale » le long de la RD999,
- « petite enfance » autour de l'école maternelle,
- « sportif » autour de la piscine,
- « touristique, culturel et de santé » sur le site des anciennes casernes.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

L'équilibre entre cette « couronne » d'équipements, de commerces et de services et le cœur du village place le centre en arrière-plan et menace sa vitalité. D'autant plus que, sur le plan urbain, les liens s'avèrent difficiles entre ces espaces de franges et le cœur de ville avec, notamment :

- Le débouché de la cour d'honneur dans la rue R. Broussoux/R. Sabatier,
- Le carrefour de la D999 et l'entrée par la rue du Peirou,

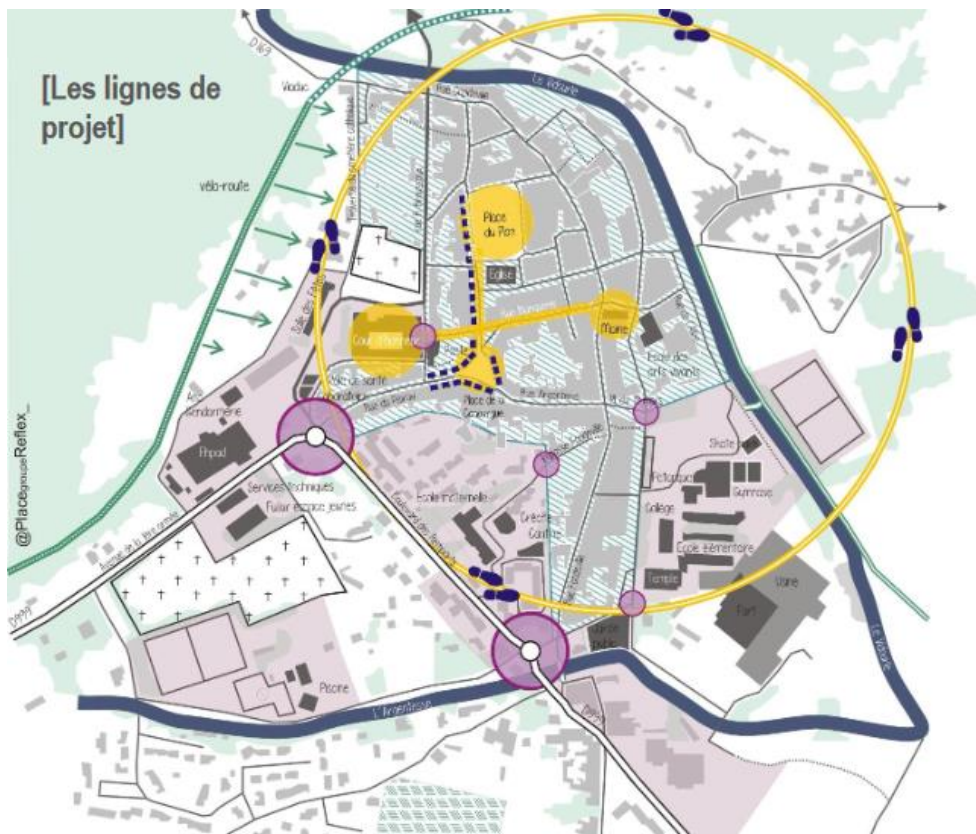
Un plan urbain qui offre peu d'espaces de respiration en cœur d'écusson, l'essentiel se trouvant sur les franges : jardin d'enfants, berges de la Vidourle, terrains de sport, ...

Dans le centre : un patrimoine et des fonctions à l'épreuve

Le centre-bourg de Saint-Hippolyte-du-Fort se structure encore autour de fonctions historiques : le commerce et l'habitat. Pourtant, celles-ci sont à l'épreuve :

- L'offre d'habitat en centre ancien présente aujourd'hui :
 - De multiples situations de mal-logement, de parc déclassé et/ou inadapté aux publics ciblés (jeunes, couples avec enfants...),
 - Un parc de logements sociaux limité et ancien : 112 dans le parc public répartis sur 4 résidences, la dernière datant de 1999,
 - Des immeubles de caractère, une organisation du tissu qui offre des cœurs d'îlots végétalisés, des possibilités de stationnement multiples...
- L'offre commerciale se caractérise par :
 - Une offre dispersée selon deux typologies : la recherche du flux routier sur le boulevard des Remparts et des commerces historiques qui subsistent en cœur de bourg,
 - Une vacance commerciale importante, une difficulté à trouver des repreneurs.

Sur le volet patrimonial, la commune a également bénéficié d'une convention d'appui patrimoniale et d'un guide architectural auprès du CAUE et de l'UDAP. Ces documents serviront de guides et d'aides, pour les artisans, lors de la réalisation des travaux dans le respect des règles de l'art, notamment lors de la rénovation des devantures commerciales et des façades d'immeubles afin de préserver l'identité et l'architecture de caractère du centre-ville.



Une centralité qui s'adapte à la transition énergétique et qui agit pour des mobilités durables

La prise en compte des critères du développement durable dans les différents projets est essentielle pour la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort. Cet engagement se traduit par des actions en faveur de la sobriété énergétique et des mobilités durables.

En ce qui concerne la mobilité, l'automobile reste le mode de mobilité principal mais les moyens de transports alternatifs se développent.

Plusieurs lignes de transports en commun desservent la commune : Ligne 140 de bus Le Vigan/Ganges/St-Hippolyte/Nîmes (54 bus hebdomadaires), ligne 142 de bus St-Hippolyte/Alès, ligne 103 St-Hippolyte/Pompignan. Par ailleurs, le développement du co-voiturage est à l'étude à l'échelle de la Communauté de communes avec l'identification de deux aires de co-voiturage sur la commune, afin d'encourager le changement de pratiques. La commune propose une borne de recharge électrique sur son territoire.

L'aménagement de la traversée de la commune par la transformation de la RD999 en un axe sécurisé et partagé permettra la cohabitation des usages : déplacement interne, piétons, cycles. La commune de St-Hippolyte-du-Fort a décidé de réaliser une voie cyclable urbaine qui reliera les équipements et services aux zones d'habitations afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

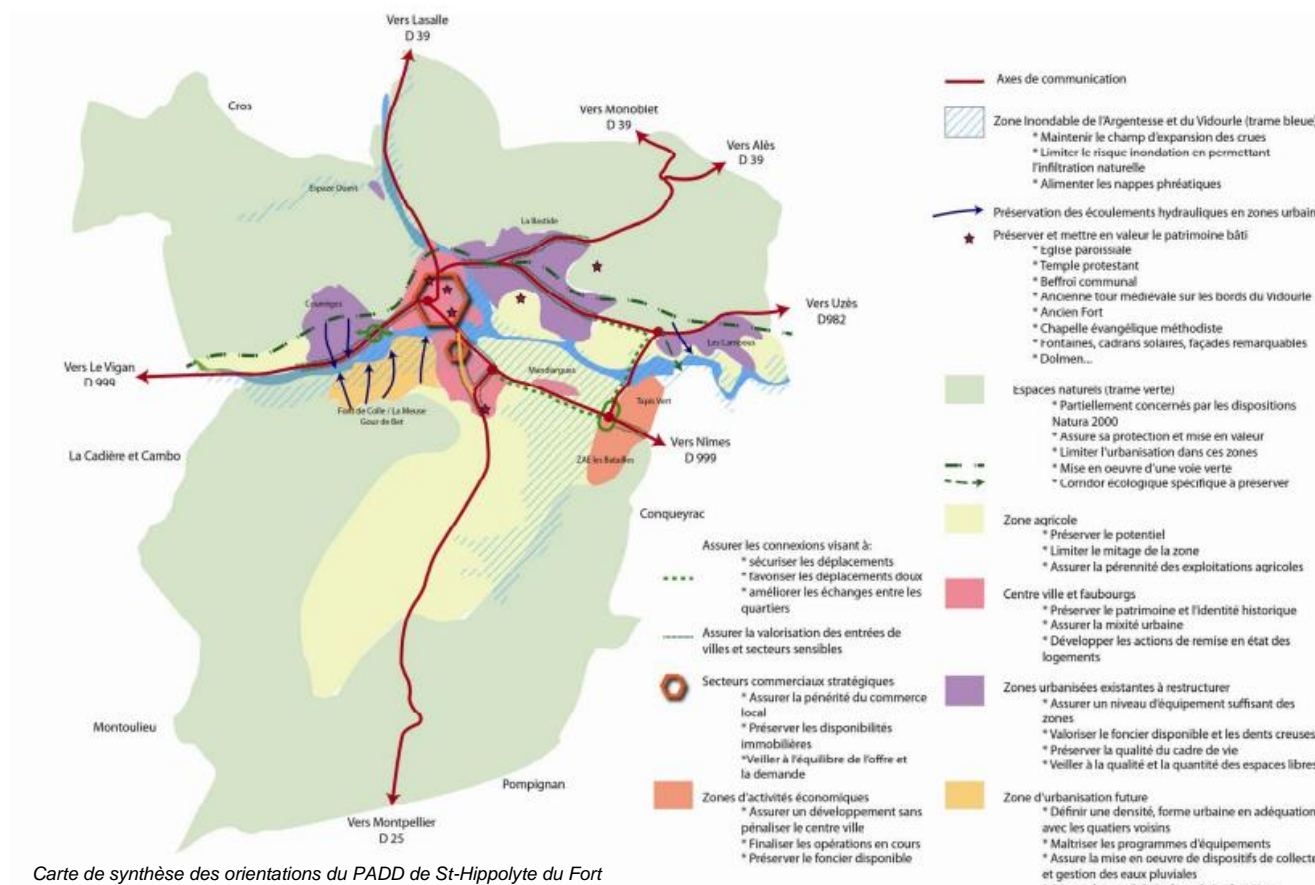
La commune souhaite maîtriser ses coûts d'énergie et réduire son impact environnemental, cela se traduit par un programme d'efficacité énergétique :

- La rénovation de l'éclairage public
- La rénovation énergétique des bâtiments publics (école primaire, salle des fêtes)

- L'accompagnement à la pratique du covoiturage avec l'aménagement de deux aires de covoiturage

Cette politique est complétée par les actions intercommunales telles que le partenariat avec la permanence Rénov'Occitanie qui permet aux habitants de trouver un interlocuteur compétent et objectif pour envisager des travaux de rénovation, et de profiter d'animations et de réunions de sensibilisation. D'autres actions intercommunales ont été déclinées sur la commune : aire de compostage partagée pour la gestion des biodéchets, l'accueil d'une recyclerie (projet d'insertion sociale) à côté de la déchetterie avec entre autres la remise en état de vélos.

Le fleurissement des espaces verts est adapté aux contraintes climatiques afin de limiter la consommation en eau. La commune a depuis 2022 mis en place le permis de végétaliser en plus d'avoir un impact sur la renaturation du centre-bourg, cette action permet d'embellir les rues de la commune.



2/ Les enjeux :

La situation économique, environnementale et sociale de Saint-Hippolyte-du-Fort la place face à des enjeux majeurs pour les prochaines années :

LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur le plan économique, la commune bénéficie d'une offre commerciale variée, d'un patrimoine naturel et bâti intéressant, d'une position stratégique pour le tourisme, et d'une offre d'emplois dont bénéficie largement la population locale.

Elle joue en ce sens un rôle essentiel pour les autres communes de la Communauté de communes qui peuvent s'appuyer sur son offre en services et sur ses emplois. Elle joue également un rôle important dans la distribution, en circuit court, des produits locaux dans ses commerces.

Mais elle souffre d'un déficit d'images de son centre ancien et de la mutation de ses activités. Aussi elle doit s'attacher à maintenir la démographie des entreprises, valoriser son centre ancien et son potentiel touristique, assurer la disponibilité foncière pour le commerce et l'activité et préserver la centralité de la commune.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sur le plan environnemental, la commune dispose d'un réseau hydrographique structurant, avec des eaux de qualité, une diversité paysagère naturelle (forêt, prairie, montagne, plaine) et urbaine (édifices cultuels, fontaines, bâtisses anciennes), une richesse faunistique et floristique, un air sain, et peu de bruit hormis le long de la RD999 à certaines heures...

Mais elle est soumise à des risques d'inondation (décrits dans le PPRI approuvé en 2001), et à des risques d'incendie, les sentiers et les rives des cours d'eaux ne sont pas mis en valeur...

Aussi elle doit s'attacher à préserver le cachet paysager de la commune, conserver le patrimoine historique, allier habitat moderne et bâti ancien, limiter le risque inondation, et protéger la forêt...

LES ENJEUX SOCIAUX

Sur le plan social, la commune s'attache à soutenir la soixantaine d'associations très actives qui drainent des adhérents sur tout le bassin de vie et, compte tenu de caractéristiques démographiques mentionnées plus haut, à répondre à un enjeu essentiel pour son avenir : renouveler sa population en retenant et attirant des jeunes pour rééquilibrer la pyramide des âges des résidents, tout en offrant aux personnes âgées des services adaptés.

LES ENJEUX DE MOBILITE

Les déplacements domicile-travail se font très majoritairement en voiture. Les espaces dédiés à la voiture sont très présents en centre-ville et ne favorisent pas une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes.

Ainsi, la commune doit pouvoir proposer de nouveaux modes de déplacements et faciliter les cheminements entre les différents équipements/services publics, et les zones d'habitations périphériques.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Développement démographique et situation géographique			
Commune la plus peuplée de l'intercommunalité ; Polarité structurante du territoire	Fragilités sociales (pauvreté, chômage) ; Population âgée	Situation géographique ; Engagement en faveur de la revitalisation du centre-bourg ;	Paupérisation de la population ; Risques d'inondations
Habitat et logements			
Patrimoine architectural remarquable ; Dispositif communal pour la rénovation des façades en centre-ville	Taux de vacance important ; Part importante de logements potentiellement indignes	Cahier architectural rédigé par le CAUE ; Fort héritage et potentiel patrimonial	Forts risques naturels (inondation, ruissellement) Dévitalisation du centre-ville
Développement économique, commerces et emplois			
Marché bi-hebdomadaire,	Offre commerciale dispersée et linéaire commercial discontinu ;	Requalification de la place du Plan (place du marché) ;	E-commerce ; Départ à la retraite des artisans ;

Commerçants et artisans structurés en association ; Présence de l'entreprise Jallatte qui rayonne à l'international ; Pôle de concentration d'emplois ; Dispositif communal pour la rénovation des devantures commerciales		Développement de l'ESS sur la commune	
Cadre de vie, espace public et paysage			
Cadre naturel d'exception ; Instauration du permis de végétaliser ; Nombreux immeubles remarquables ; Important patrimoine militaire à vocation touristique Fort Vauban et Casernes	Des placettes délaissées car occupées par des voitures en stationnement	Convention d'appui et cahier architectural réalisés par le CAUE, Ville porte des Cévennes ; Requalification des espaces publics (place du Plan, place de la Canourgue...) ; Rénovation de l'éclairage public	Restrictions patrimoniales
Services publics et équipements			
Nombreux équipements structurants ; 1 maison France services et un conseiller numérique communaux ; Création de la ALT numérique ; Tissu associatif important ;	Manque d'équipements de loisirs en faveur de la jeunesse ; Bâtiments publics vieillissants	Politiques favorables à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;	Fermeture des services publics et diminution des professionnels de santé
Accessibilité et mobilité			
Aménagement de la voie verte V85 ; Aménagement de boucles cyclo touristiques par la CC ; Création de voies cyclables urbaines ; Nombreux parkings et places de stationnements ; Existence d'une gare routière avec arrêts de bus liO	Stationnement sauvage ; Circulation piétonne et cyclable peu sécurisée	Accessibilité des principaux services et commerces en moins de 15mn à pied ; Création de deux espaces de covoiturage aux entrées de villes ; Sécurisation et aménagement de la RD999	Dépendance à la voiture individuelle

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de revitalisation de la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort repose sur trois objectifs principaux : réinvestir et valoriser le centre-ville ; améliorer et préserver le cadre de vie ; renforcer et conserver le rôle de fonctionnalité de la commune

La commune désire développer des projets pour répondre aux besoins actuels et futurs de sa population, en termes d'amélioration de son habitat, de mobilité, d'attractivité commerciale, d'équipements publics, de mise en valeur de son patrimoine et de développement touristique et culturel. La municipalité souhaite mettre l'accent sur la dynamisation de son centre-ville et sur l'amélioration du cadre de vie des habitants afin de valoriser son secteur patrimonial remarquable.

Pour conforter sa fonction de centralité tout en enravant, la baisse du nombre d'habitants et la dévitalisation du centre-ville, Saint-Hippolyte-du-Fort ambitionne pour les prochaines années de :

Axe 1 : Réinvestir et valoriser le centre-ville

La commune de Saint-Hippolyte-du-Fort est dotée d'un parc immobilier vieillissant et d'un fort taux de logements vacants. Toutefois il est caractérisé par sa richesse architecturale induisant un enjeu de rénovation et de conservation.

Saint-Hippolyte-du-Fort place la question de l'habitat et du logement au cœur de son projet communal. Elle souhaite, notamment, pouvoir faciliter la rénovation du parc immobilier privé. Afin que des effets soient rapidement visibles, la dynamique engagée sur cette thématique sera complétée par des travaux de réhabilitation des espaces publics, des opérations de valorisation du patrimoine, ainsi que des actions en faveur du développement économique.

La commune souhaite assurer son soutien aux acteurs économiques de la ville et plus particulièrement auprès des commerçants de proximité en centre-ville. En plus d'un soutien appuyé à l'association des artisans et commerçants cigalois (UCIA), la municipalité a instauré un dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales. Pour conforter son rôle de polarité structurante et de pôle d'emplois, la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort souhaite soutenir les entrepreneurs dans leur installation et leur développement ; en entretenant les relations entre les acteurs économiques, institutionnels et les collectivités et en s'appuyant sur l'association des artisans et commerçants Cigalois (UCIA). Il est d'ailleurs envisagé un partenariat entre la CCI et l'espace d'inclusion numérique communal afin de proposer un lieu de formation et d'accompagnement spécifiques aux commerçants.

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie

Saint-Hippolyte-du-Fort se caractérise par un usage prédominant de la voiture ; et pourtant la ville est « à portée de pieds » elle compte bien profiter de cet atout de proximité entre les commerces, les services, les équipements et les espaces publics pour encourager la marche à pied, pour les trajets du quotidien ; et inviter à la déambulation piétonne grâce à l'embellissement et à la sécurisation des axes de déplacement du centre-ville.

Saint-Hippolyte-du-Fort possède un patrimoine riche et varié pour lequel la municipalité a mis en place des actions d'embellissement et de valorisation. Elle a en premier lieu entrepris des réhabilitations de bâtiments et d'espaces publics notamment le musée de la soie, la place de la Canourgue et la place Berthezène. Cette politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine architectural communal se poursuit avec la rénovation énergétique de salle des fêtes dans le quartier des Casernes et la place du Plan. Au-delà de l'aspect esthétique ces projets permettront de créer de nouveaux espaces conviviaux, de vie sociale et culturelle. Par ses embellissements, des répercussions

positives sont attendues sur le dynamisme de l'activité marchande du centre-ville, sur la rénovation du parc immobilier privé mais aussi sur l'activité touristique de la ville.

Axe 3 : Renforcer le rôle de fonctionnalité de la commune

La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort est dotée d'une importante diversité d'équipements et de services, notamment sportifs, touristiques et culturels, pour toutes les générations, qu'elle souhaite conserver et renforcer.

La commune a renforcé son offre par la transformation de la MSAP en Maison France Services en janvier 2022. Un effort particulier a été réalisé en faveur de l'offre de service numérique avec la création à l'automne 2022 de la ALT numérique Saint-Hippolyte-du-Fort souhaite continuer d'offrir de nouvelles fonctionnalités et services de qualité à tous les habitants du bassin, du plus jeune au plus ancien. Pour limiter l'artificialisation des sols, réinvestir et rénover le patrimoine communal la municipalité fait en sorte d'héberger les équipements et services publics dans des bâtiments de caractère, déjà existants en centre-ville (fort, casernes, ...).

De plus, pour pallier au manque d'offres de loisirs pour les adolescents, la municipalité souhaite, en partenariat avec le conseil municipal des jeunes, rénover les aménagements sportifs existants et proposer de nouveaux éléments sportifs à proximité du collège.

Enfin concernant l'offre de soin, celle-ci est fragilisée par le départ à la retraite de plusieurs praticiens, c'est pourquoi la municipalité a entrepris d'agir en faveur de l'installation de nouveaux professionnels de santé. La commune de Saint-Hippolyte-du-Fort a pris attache auprès d'organisations compétentes pour se faire accompagner sur les meilleurs moyens à mettre en place pour attirer de nouveaux praticiens.

Pour mener à bien sa stratégie, la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort s'appuiera et prendra conseil, comme elle le fait déjà, auprès des différentes institutions publiques et partenaires techniques et financiers.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes – Piémont, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol**

La stratégie, les objectifs et les projets de la commune de St Hippolyte du Fort, exposés dans le présent document, sont en parfaite adéquation avec le projet de territoire et les actions portées par la communauté de communes.

Consolider un socle commun de services à la population

La commune de St Hippolyte du Fort joue un rôle de centralité sur le territoire de la communauté de communes. Elle est en effet la commune qui accueille le plus grand nombre d'habitants de la communauté de communes, et elle dispose de divers services municipaux et intercommunaux. S'agissant de ces derniers, elle héberge des services dédiés à l'enfance (une crèche, centre de loisirs), au sport et à la culture (stade, médiathèque), à l'environnement (déchetterie), ou encore à l'emploi et au développement économique (permanences du relais emploi et zone d'activité commerciale des Batailles).

La volonté de la commune de fortifier les services présents, en menant une réflexion pour faire venir de nouveaux professionnels de santé, ou en développant des infrastructures telles qu'un mur d'escalade ou un équipement sportif, est en parfaite adéquation avec l'objectif de la communauté de communes, de consolider l'offre de services. Le projet de Pôle Intercommunal de Services (PIS) à destination de l'Enfance Jeunesse qui est à l'étude sur la commune confirme cette concordance dans les projets.

Assurer le développement économique du territoire

La commune entend déployer plusieurs actions en faveur du développement économique, qui sont en corrélation avec les ambitions portées par la communauté de communes. Les différents projets pour mettre en valeur les entreprises de centre-ville dans l'objectif de redessiner un linéaire de commerces sont notamment en cohérence avec l'objectif d'assurer le développement économique du territoire.

A cet effet, l'étude réalisée par la communauté de communes en 2023 sur l'appareil commercial de Saint Hippolyte du fort et celle programmée en 2024 sur l'habitat concourront à accompagner la stratégie mise en place par la commune. Celle-ci est complémentaire du dossier d'extension de la zone d'activités des batailles porté par la communauté de communes.

Il en va de même s'agissant des projets liés au tourisme, comme par exemple la volonté de travailler sur l'accueil touristique, ou encore de favoriser une activité économique locale par le développement de tiers-lieux ou d'espaces de coworking, et tournée vers l'économie sociale et solidaire, sujet dont s'est également emparé la communauté de communes. Cela rejoint aussi les ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes, de favoriser la mobilité des habitants, en limitant les trajets domicile-travail par la mise en place d'alternatives.

Promouvoir le territoire et son identité

La commune a pour objectif de valoriser le centre-ville, ce qui est en concordance avec le projet de territoire de la communauté de communes. Les différents projets d'aménagement des espaces publics vont en effet permettre d'accentuer la richesse patrimoniale de la commune, tout comme le maintien du dispositif d'aides pour la rénovation des devantures commerciales.

Préserver le cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable

Les projets de la commune sont véritablement empreints de transition écologique, ce qui rejoint les aspirations de la communauté de communes, notamment les objectifs de son PCAET. En effet, les différentes actions pour favoriser une mobilité durable (pistes cyclables, encourager la marche à pied), pour la rénovation énergétique du parc immobilier privé et public, ou encore pour développer des réseaux de chaleur, rejoignent différents axes du PCAET, et s'inscrivent plus largement dans les ambitions de la communauté de favoriser un aménagement durable du territoire.

- **Du territoire de projet du PETR Causses et Cévennes**

Le projet de territoire du PETR repose sur 3 axes : l'attractivité grâce à une recherche de dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire et une amélioration du cadre de vie ; le soutien à l'économie et aux ressources locales par un appui renforcé aux filières locales et notamment celles en lien avec la transition écologique et la communication afin de retrouver une confiance collective dans le territoire.

Le diagnostic du territoire a révélé la faiblesse de l'armature urbaine et le rôle essentiel que doivent jouer les bourgs-centres afin de proposer une offre de services satisfaisante, permettant de renforcer l'attractivité de tout le territoire. Les bourg-centres ont souvent pris du retard dans les processus rénovation urbaine, accroissant le fossé entre un territoire globalement attractif et des petites villes qui ne l'étaient pas.

Il est à présent essentiel d'affirmer le rôle de ces bourgs-centres en travaillant de concert sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'embellissement des espaces publics, sur le maintien et le développement de services à la population ainsi qu'aux touristes, sur la rénovation ou la production de logements collectifs de qualité ainsi que sur la mise en place de services de déplacements durables.

Du point de vue économique, il est attendu que les bourgs-centres puissent travailler sur l'accueil des entreprises, soit sous la forme de zones d'activités adaptées à la demande des entreprises locales et aux enjeux de transition écologique ainsi que sur de nouvelles formes d'accueil, notamment par le biais de rénovation de bureaux et d'espaces de travail partagés.

L'ensemble de ce travail, essentiel pour l'avenir du territoire se poursuit dans l'élaboration du SCOT du PETR Causses et Cévennes, s'appuyant d'abord sur les contrats bourgs centres du PETR et s'ouvrant aux problématiques plus globales de transitions, d'atténuation et l'adaptation au changement climatique, d'organisation des déplacements et de protections des espaces naturels.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol**

Plusieurs actions prévues par la commune, sont à la croisée de projets portés par la communauté de communes, que ce soit dans les domaines du développement économique, de la transition écologique ou encore du sport.

Les différents services de la communauté de communes pourront donc contribuer aux actions portées par la commune dans la démarche bourg-centre. L'intercommunalité sera présente aux côtés de la commune, et sera notamment représentée dans les différents comités de pilotage, et dans les réunions de travail.

- **du territoire de projet PETR Causses et Cévennes**

Le PETR interviendra en appui à la conduite du contrat bourgs-centres auprès de la commune et de la communauté de communes notamment dans les domaines suivants :

- Accompagnement dans le montage des demandes de financements des actions,
- Appui à l'animation de réunions techniques ou de concertation pour la mise en œuvre des projets,
- Préparation des comités de pilotage,
- Évaluation du contrat et préparation des phases ultérieures.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort et la Communauté de communes du Piémont Cévenol, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Saint-Hippolyte-du-Fort dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, or ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet **www.gard.fr/demander-une-subvention** ou bien via le site web **www.demarches-simplifiees.fr** à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,



6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie ;

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée de portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort,
- la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- le PETR Causses et Cévennes,
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- le Département du Gard.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Saint-Hippolyte-du-Fort étant concernée par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois par an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente du P.E.T.R Causses et Cévennes</p> <p>Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p>Signature</p>	

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

PROGRAMME PLURIANNUEL		Contrat 1 ^{ère} génération				Observations
		2018	2019	2020	2021	
AXE STRATEGIQUE 1 : Qualifier le cadre de vie						
ACTION 1.1 Renforcer la qualité des aménagements urbains et favoriser les mobilités douces	Projet 1.1.1 : Création d'un park vélo à proximité de la médiathèque					☑ Achevée
	Projet 1.1.2 : Aménagement paysager du chemin du Pavillon					☑ Achevée
	Projet 1.1.3 : Aménagement d'une aire de co-voiturage					☑ Achevée
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'attractivité du cœur de ville						
ACTION 2.1 Qualifier et revitaliser le centre historique	Projet 2.1.1 Aménagement de la place Berthezène					☑ Achevée
	Projet 2.1.2 Requalification des espaces du Cours Gambetta					😊 En cours (2022-2023)
	Projet 2.1.3 Aménagements des espaces autour de l'ancienne caserne et de la place de la Mairie					☑ Achevée en partie.
ACTION 2.2 Développer l'offre en logements et valoriser le patrimoine bâti	Projet 2.2.1 Réflexion sur l'acquisition de l'ancien hôtel du Cheval Blanc					Reportée sur l'avenant
	Projet 2.2.2 Mise en œuvre d'un document de prescriptions architecturales pour la protection et la valorisation du patrimoine bâti					☑ Achevée
AXE STRATEGIQUE 3 : Qualifier l'offre de services aux entreprises et à la population permanente et touristique						
ACTION 3.1 Qualifier les équipements existants	Projet 3.1.1 Qualification de la Zone d'Activités Economique Les Batailles					😊 En cours (2022-2023)
	Projet 3.1.2 Réhabilitation des locaux de l'espace multi-accueil et de services					☑ Achevée
	Projet 3.1.3 Rénovation de la salle des fêtes					😊 En cours (2022-2023)
ACTION 3.2 Renforcer la qualité de l'offre touristique	Projet 3.2.1 Parcours découverte du patrimoine					☑ Achevée

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du Bourg Centre de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort sur leur accompagnement financier.

Pour la Région, ont vocation à être accompagnés les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : Les fiches mesures 2022-2028	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Réinvestir et valoriser le centre-ville	
ACTION 1.1 Agir sur la réhabilitation de l'habitat	<i>Projet 1.1.1 - Réaliser une étude pré-opérationnelle habitat</i>
	<i>Projet 1.1.2 – Réflexion sur la valorisation de l'ancien hôtel du Cheval Blanc</i>
	<i>Projet 1.1.3 – Création d'une maison en partage</i>
ACTION 1.2 Soutenir les activités économiques du centre-ville	<i>Projet 1.2.1 – Conserver le dispositif d'aides pour la rénovation des devantures commerciales</i>
	<i>Projet 1.2.2 – Renforcer les liens entre les acteurs du développement économique et la ville</i>
	<i>Projet 1.2.3 – Étude sur la valorisation économique ou touristique du fort dit Vauban - Jallatte</i>
	<i>Projet 1.2.4 – Création d'un FabLab et/ou d'un espace coworking</i>
AXE STRATÉGIQUE 2 : Améliorer et préserver le cadre de vie	
ACTION 2.1 Soutenir le développement des modalités douces	<i>Projet 2.1.1 - Création d'une voie verte urbaine et travaux de sécurisation route de Croix Haute</i>
	<i>Projet 2.1.2 - Étude projet d'aménagement routier suivi des travaux</i>
	<i>Projet 2.1.3 - Aménagement de deux aires de covoiturage sur les entrées de ville</i>
ACTION 2.2 Sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural	<i>Projet 2.2.1 - Requalification de la place du Plan et du cours Gambetta</i>
	<i>Projet 2.2.2 - Auditer et engager des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux</i>
	<i>Projet 2.2.3 – Étude sur la possibilité de créer un réseau de chaleur sur un groupe de bâtiments</i>
	<i>Projet 2.2.4 – Travailler sur le développement de l'accueil touristique</i>
	<i>Projet 2.2.5 – Réhabilitation de l'ancienne maison du garde barrière</i>
AXE STRATÉGIQUE 3 : Renforcer et conserver le rôle de fonctionnalité de la commune	
ACTION 3.1 Rénover les équipements et services publics	<i>Projet 3.1.1 – Rénovation énergétique de l'école maternelle Rachel Cabane</i>
	<i>Projet 3.1.2 – Aménagement d'un équipement sportif</i>
	<i>Projet 3.1.3 – Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment communal les Casernes à vocation culturelle</i>
ACTION 3.2 Proposer de nouveaux équipements	<i>Projet 3.2.1 – Création d'un mur d'escalade</i>
	<i>Projet 3.2.2 – Étude de faisabilité pour la création d'un Pôle Intercommunal des Services (PIS) aux familles</i>
	<i>Projet 3.2.3 – Accueillir de nouveaux professionnels de santé</i>

Axe 1	Fiche action 1.1.
REINVESTIR ET VALORISER LE CENTRE-VILLE	Agir sur la réhabilitation de l'habitat
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'habitat en centre-ville de Saint-Hippolyte est caractérisé par un parc ancien (près d'une résidence principale sur deux ont été construites avant 1946), une vacance importante, un faible pourcentage de propriétaires et des logements locatifs sociaux anciens. Cependant, le parc immobilier est aussi composé d'un parc immobilier de caractère à préserver. Il y a donc la nécessité pour la commune de faire de l'habitat une priorité afin que la population réinvestisse le centre-ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et réhabiliter le parc de logements anciens source d'intérêt patrimonial • Encourager la remise sur le marché des logements vacants et dégradés • Améliorer le cadre de vie et le bien être des habitants • Proposer une plus large variété de logements 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Réaliser une étude pré-opérationnelle habitat</p> <p>Descriptif : L'étude pré-opérationnelle habitat a pour objectif de dresser un état des lieux du parc immobilier privé (vacance, état du bâti, état du marché immobilier, moyens financiers mobilisables...) et de proposer plusieurs scénarii d'intervention. L'étude devra permettre d'aider les élus dans l'élaboration d'une stratégie d'action habitat et de la calibrer techniquement et financièrement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes</p> <p>Coût estimatif : 70 000,00 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires financiers : ANAH, Banque des Territoires</p> <p>Partenaires techniques : ANAH, DDTM</p>	

Projet 1.1.2. : Réflexion sur la valorisation de l'ancien hôtel du Cheval Blanc

Descriptif : Le bâtiment abritant l'ancien hôtel du Cheval Blanc, est une propriété privée présentant un intérêt urbain significatif car placé sur l'axe majeur Cours Gambetta reliant la place de la Canourgue et la Place du Plan. La surface sol parcellaire est de 1013 m² dont 169m² de cour.

La commune souhaite s'emparer du sujet en travaillant notamment en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie. Dans le projet immobilier qu'elle imagine, la commune aimerait garder un rez-de-chaussée destiné aux commerces et créer des logements à vocation sociale dans le reste de l'immeuble.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : À déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : État, Région, EPF

Partenaires techniques : CAUE, EPF



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 1.1.3. : Création d'une maison en partage

Descriptif : La commune de Saint-Hippolyte-du-Fort souhaite s'engager dans la construction d'une maison en partage (habitat inclusif). En effet, la municipalité veut proposer un nouveau type de logements à une partie de la population vieillissante mais tout à fait autonome. Les séniors qui logeront dans cette maison devront participer à un projet commun. La localisation du projet n'est pas encore précisément arrêtée. Cependant il devrait se situer dans le périmètre de l'ORT à proximité de l'EHPAD et du nouveau Centre Médico-Social (CMS).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : À déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CD30 (MDHL)

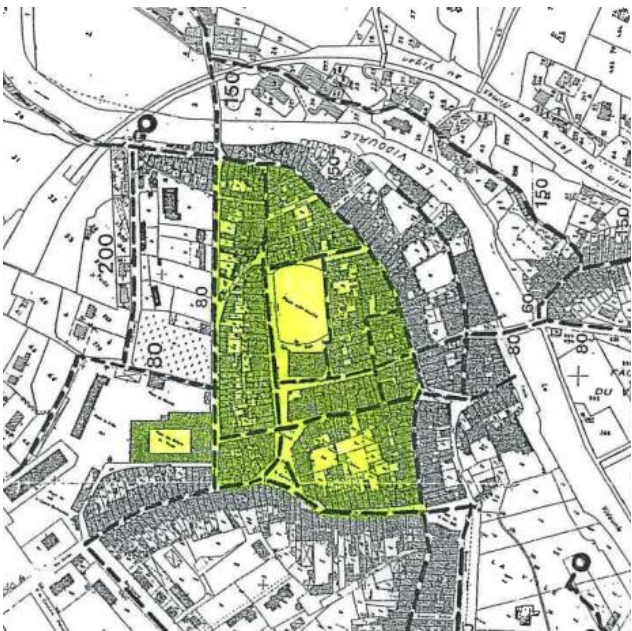
Partenaires financiers : CD30 (AMI habitat inclusif),

Banque des Territoires/Région (sous réserve des nouveaux dispositifs à venir), CARSAT

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.2.						
REINVESTIR ET VALORISER LE CENTRE-VILLE	Soutenir les activités économiques du centre-ville						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Forte de son rôle de polarité structurante et de son statut de pôle d'emplois, la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort souhaite préserver ses activités commerciales en soutenant les artisans et les commerçants dans leur installation et leur développement. Cependant la vacance et la dispersion des cellules commerciales ne favorisent pas l'attractivité du centre-ville. C'est pourquoi, il est essentiel pour la vitalité du centre-ancien de conforter l'attrait de l'offre marchande et de la renforcer en soutenant les commerçants dans leur projet de développement et en proposant de nouveaux services adaptés aux entrepreneurs et à leurs nouvelles manières de travailler. Pour amorcer ce travail une étude du tissu commercial a été réalisée par la CCI auprès des commerçants et artisans du centre-ville. L'étude portée par la CC PC a été financée à hauteur de 50% par le fonds Banque des territoires/Région.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le rôle de centralité commerciale de la commune en diversifiant les activités économiques • Favoriser la création d'emplois locaux • Soutenir et accompagner les porteurs de projet dans leur installation et leur développement en centre-ville 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.2.1. : Dispositif d'aides pour la rénovation des devantures commerciales</p> <p>Descriptif : Afin de permettre une redynamisation et une valorisation des commerces en centre-ville la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort a souhaité mettre en place un règlement d'intervention en faveur de la rénovation des devantures commerciales.</p> <p>Trois périmètres d'intervention ont été définis : un périmètre prioritaire (écusson), un périmètre secondaire (territoire communal sauf ZAC et ZAM), les périmètres périphériques (la ZAC et la ZAM). Une bonification est appliquée pour les devantures commerciales situées en centre-ville.</p> <p>Les travaux de rénovation doivent répondre aux préconisations architecturales appliquées sur la commune et s'adapter à la typologie du bâti dans laquelle s'inscrit la façade commerciale.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le bien-être des habitants ; - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 10 000 € /an</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : UDAP, CAUE</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	
<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

Projet 1.2.2. : Renforcer les liens entre les acteurs du développement économique et la ville

Descriptif : Le projet est d'associer les compétences de la CCI et du conciliateur numérique afin de proposer aux entrepreneurs Cigalois et du territoire un lieu de formation et d'accompagnement spécifique aux professionnels. La signature d'une convention rappelant les conditions d'intervention de chacun et les services proposés aux entrepreneurs permettrait d'amorcer une série de rencontres et d'ateliers destinés aux commerçants et artisans du bassin d'emplois.

Les objectifs seraient de limiter les déplacements des entrepreneurs, de mailler le territoire avec des permanences consulaires, de proposer des formations et un lieu d'accueil adaptés aux besoins des entrepreneurs.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

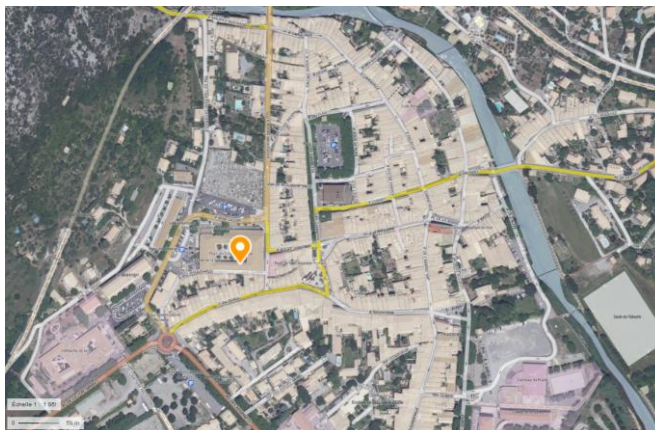
Coût estimatif : -

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CCI, CMA



REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Projet 1.2.3. : Étude sur la valorisation économique ou touristique du fort dit Vauban - Jallatte

Descriptif : Le fort dit « Vauban » est composé de plusieurs bâtiments chacun appartenant à un propriétaire différent, l'entreprise Jallatte, le conseil départemental et la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort. Actuellement, l'entreprise Jallatte occupe deux des bâtiments pour ses activités administratives, de recherche et de production (bureaux, musée de l'histoire de l'entreprise, cantine, laboratoire et salle de formation). Le bâtiment appartenant à la commune est vacant. La municipalité souhaite lui redonner une fonctionnalité. Elle souhaite examiner quelle est la meilleure utilisation à donner à ce bâtiment, valorisation économique, touristique ou bien les deux ?

Pour commencer, la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort va solliciter le CAUE pour réaliser un pré-programme.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique ;
- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 50 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CAUE

Partenaires financiers : État, Région/Banque des territoires (étude PVD)



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 1.2.4. : Création d'un FabLab et/ou d'un espace de coworking

Descriptif : La commune veut proposer un lieu de travail partagé aux indépendants, salariés... du bassin de vie de Saint-Hippolyte-du-Fort, créer une dynamique de projets, accompagner les entrepreneurs par une relation entre pairs et favoriser leur intégration sur le territoire. L'enjeu est tout autant économique que social. La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort est déterminée à remobiliser des bâtiments communaux vacants et anciennement dévolus à des activités industrielles. Deux espaces ont été identifiés :

- l'ancienne imprimerie des Casernes ;
- une partie du fort Jallatte.

Le CAUE sera sollicité dans l'objectif d'étudier les possibilités d'aménagement et d'occupation du fort Jallatte.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions ;

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : -

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CAUE


Partenaires financiers : État, Région, CD30, Europe



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 2	Fiche action 2.1.
AMELIORER ET PRESERVER LE CADRE DE VIE	Soutenir le développement des modalités douces
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Hippolyte-du-Fort a la particularité d'avoir en périphérie de son centre-ville cinq faubourgs. Les différents pôles de services et d'équipements publics sont éparpillés dans le centre bourg et sur ses franges. Le lien se fait essentiellement par des voies où cohabitent les différents modes de mobilité. Le changement des habitudes, renforcent la nécessité d'aménager et de sécuriser ces voies. La vitesse doit être maîtrisée et les cyclos et les piétons doivent pouvoir cheminer en toute sécurité. Dans cette démarche, il est important d'aménager des voies de circulation adaptées et de proposer des aires de covoiturage en entrées de ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre attractif le centre-ville par des aménagements fonctionnels • Développer les mobilités douces et faciliter les connexions • Améliorer le cadre de vie des habitants 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Création d'une voie verte urbaine et travaux de sécurisation route de Croix Haute</p> <p>Descriptif : La ville souhaite créer des voies vertes urbaines sécurisées qui relieront les quartiers résidentiels aux équipements publics et commerces du centre-ville. Les cyclistes et les piétons pourront emprunter ces axes sécurisés. Par la même, l'étude entreprise consiste à analyser les possibilités de sécurisation des voies de circulation dans le quartier de Croix-Haute et de vérifier la possibilité de modifier l'implantation des arrêts de bus LiO qui sont actuellement à des emplacements non sécurisés. Dans un second temps, les travaux adaptés aux préconisations seront réalisés.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le bien-être des habitants ; - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : Étude pré-opérationnelle : 60 000,00 € HT Travaux d'aménagements estimés à 50 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 étude <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2023 étude <input type="checkbox"/> 2026</p>	

2024 Travaux

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CD30

Partenaires financiers : Région (hors travaux de voirie), CD30

Projet 2.1.2. : Etude projet d'aménagement routier (route de Ganges)

Descriptif : Le projet consiste à réaménager et sécuriser l'axe routier principal de la commune. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer la sécurité des usagers riverains qui sortent en véhicules sur la chaussée, ou des riverains qui cheminent à pied, le long de la route de Ganges
- Limiter le bruit lié à la circulation
- Améliorer la tranquillité publique
- Protéger la santé des usagers en favorisant l'activité physique lors des déplacements
- Reprofiler les chaussées et créer un réseau pluvial pour permettre un drainage périm des eaux de ruissellement et augmenter ainsi la durée de vie de l'aménagement de l'espace public.

Cette action permettra également de repenser les entrées de ville. Les travaux consisteront entre autres à créer un carrefour giratoire, créer une zone périurbaine avec création de trottoirs, créer un cheminement piéton, implanter un quai de bus PMR avec arrêt en pleine voie et en encoche (arrêts de bus LiO)

La phase d'étude à débiter les travaux seront réalisés en 3 tranches.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Maitrise d'ouvrage (étude) : 79 740,00 € HT

Travaux : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2022 étude

2025 2eme tranche

2023 étude

2026

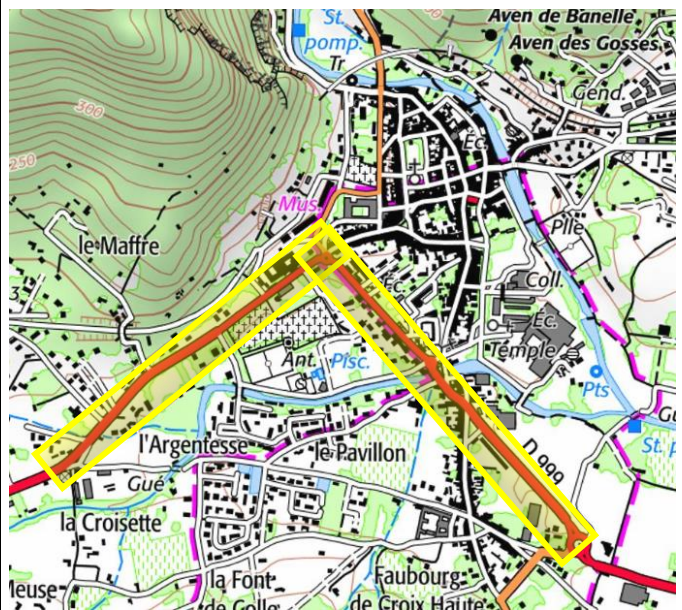
2024 1ere tranche de travaux

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CD30, BE

Partenaires financiers : CD30



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Projet 2.1.3. : Aménagement de deux aires de covoiturage sur les entrées de ville

Descriptif : La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort à la volonté aménager des aires de covoiturage sécurisées au bord de la RD999, aux entrées de villes (direction Quissac, direction Ganges). Actuellement, les deux emplacements envisagés sont utilisés de manière sauvage. Grâce aux aménagements et à la signalétique prévus, la municipalité souhaite que les usagers puissent stationner leur véhicule en sécurité et encourager la pratique du covoiturage.

Les emplacements ont été identifiés en partenariat avec les services de la ville, de la communauté de communes et du département.

Ces deux emplacements mailleront le réseau de mobilité du territoire du Piémont Cévenol envisagée dans le PAS du SCoT.

La fourniture et la pose de la signalétique sera prise en charge par la communauté de communes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : -

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CD30, Communauté de communes

Partenaires financiers : État, CD30




REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Axe 2	Fiche action 2.2.
AMELIORER ET PRESERVER LE CADRE DE VIE	Sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans la réhabilitation de ses espaces publics. Des réalisations récentes comme la réhabilitation de la place de la Canourgue ou de la place Berthézène rendent agréables la déambulation en bourg-centre. La commune souhaite poursuivre ses efforts pour rendre attractif son centre-ville. Il est essentiel pour la vitalité du centre-ville de réaménager les espaces publics et d'étudier les possibilités de rénover vertueusement les bâtiments publics.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti • Proposer un cadre de vie attrayant et adapté aux habitants • Favoriser l'attrait touristique de la ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Requalification de la place du Plan et du cours Gambetta</p> <p>Descriptif : Le projet d'aménagement de la place Jean Jaurès, dite le Plan, a été lancé en 2019 par un concours d'architectes.</p> <p>Les orientations d'aménagements suivantes ont été validées : aménagement d'ensemble place et rues adjacentes en continuité avec la place de la Canourgue récemment rénovée ; une place accueillante et agréable à vivre pour toutes les générations (jeux enfants, boulodrome...) ; mise en valeur des éléments patrimoniaux (fontaine, église) ; mise en discrétion des réseaux téléphoniques et électriques ; confortement du marché, des commerces et des restaurants ; et enfin un stationnement maîtrisé et mieux organisé.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la santé et le bien-être des habitants ; -Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Commune Coût estimatif : 1 620 532 € HT Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : maitre artisan du bâtiment, juriste, architecte du CAUE Partenaires financiers : Région (80 000 € votés CP 21/04/23), État</p>	

Projet 2.2.2. : Auditer et engager des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics (école primaire, mairie)

Descriptif : La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort s'engage depuis quelques années dans la rénovation énergétique de ses équipements publics. L'actualité ainsi que les obligations de la loi Elan à atteindre d'ici 2030, l'encourage à poursuivre ses efforts en ce sens. En effet, la grande majorité des bâtiments communaux abritant les services et équipements publics sont vieillissants et méritent des travaux de rénovation pour améliorer, entre autres, leur efficacité énergétique. Après la salle des fêtes et l'école maternelle, ce sont les bâtiments de l'école élémentaire, de la Mairie, de la cour d'honneur des Casernes, du Temple et le foyer socio culturel qui seront privilégiés. Dans un premier temps, des audits énergétiques seront mandatés pour répondre à la demande des financeurs et examiner les besoins en travaux. Il est également prévu de faire un diagnostic sur la possibilité d'accueillir des panneaux photovoltaïques sur les toitures. Puis, la phase des travaux sera engagée avec l'intention de gagner en efficacité énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique ;
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Audits estimés à 50 000 € HT ; montant travaux à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SMEG, CCI Mission chaleur renouvelable, AREC, BE

Partenaires financiers : État, ADEME, Région, CD30, SMEG, Europe



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Projet 2.2.3. : Étude sur la possibilité de créer un réseau de chaleur sur un groupe de bâtiments

Descriptif : La volonté de la commune pour réhabiliter énergétiquement ses bâtiments publics et réaliser des économies d'énergie la pousse à étudier plusieurs possibilités techniques. Elle envisage de créer un partenariat avec plusieurs entités possédant un bâtiment public ou accueillant du public dans le quartier du boulevard du Temple. Les bâtiments visés : le Temple, l'école primaire, le collège, et le fort Jallatte sont propriétés de la commune, du département du Gard (collège et gymnase) et l'entreprise Jallatte (une partie du fort). Chacun étant concerné par les enjeux liés à la transition énergétique, une convention de partenariat pourrait être établie entre les trois parties afin de réaliser une étude de faisabilité.

Selon les résultats de l'étude, les travaux d'installation d'un système de géothermie ou de chaudière à bois seront entrepris pour équiper les bâtiments des systèmes nécessaires au chauffage et/ou au refroidissement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 20 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SMEG, CCI

Partenaires financiers : État (fonds vert), ADEME, CD30, entreprise Jallatte



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Projet 2.2.4. : Travailler sur le développement de l'accueil touristique

Descriptif : La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort regorge d'un fort patrimoine bâti marqueur de son histoire militaire, industrielle essentiellement. Il existe différents parcours touristiques dans la ville pour mettre en valeur cet héritage (carré de soie, le parcours des 13 fontaines...). Cependant, le patrimoine militaire, architectural et naturel de la ville n'est pas suffisamment promu. A cela s'ajoute la fermeture de l'office de tourisme intercommunal qui a été remplacé par une borne interactive. Il semble utile d'engager un travail avec les équipes de l'office de tourisme afin d'indiquer les éléments que souhaite mettre en valeur la commune dans la communication touristique entreprise par l'intercommunalité. Saint-Hippolyte-du-Fort doit faire valoir ses atouts afin de bénéficier de retombées économiques liés au tourisme et notamment au cyclotourisme qui va s'accroître avec la prochaine ouverture de l'extension de la V85, jusqu'à Ganges.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : -

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Communauté de communes, Gard Tourisme

Partenaires financiers : Gard Tourisme, Région (dispositifs en matière de tourisme en cours de révision)



REÇU EN P⁴⁰REFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Projet 2.2.5. : Réhabilitation de l'ancienne maison du garde barrière

Descriptif : La ville de Saint-Hippolyte-du-Fort souhaite réhabiliter l'ancienne maison du garde barrière, située le long de la voie verte.

Pour se faire, la commune va lancer un appel à manifestation afin d'examiner plusieurs propositions d'occupation du lieu. La commune précisera dans son appel à manifestation les modalités de réalisation du projet et son souhait de voir se réaliser un projet à vocation touristique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : À déterminer

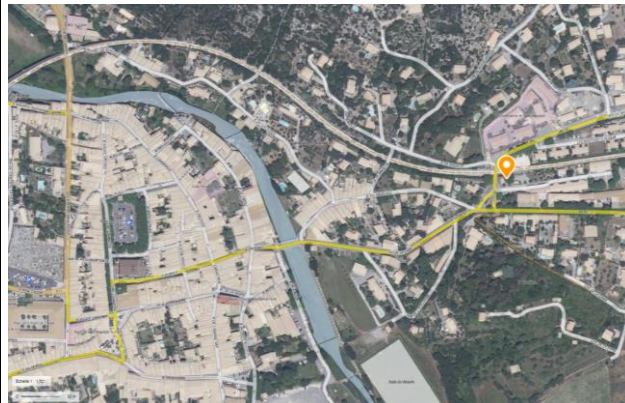
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Communauté de communes, Gard Tourisme, Agence Technique Départementale, CAUE

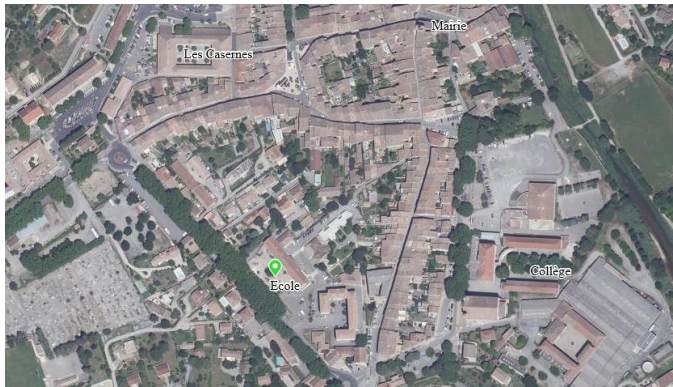

Partenaires financiers : CD30, Région (dispositif en matière de tourisme en cours de révision), État, Europe



REÇU EN P¹REFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 3	Fiche action 3.1.
RENFORCER ET CONSERVER LE ROLE DE FONCTIONNALITE DE LA COMMUNE	Rénover les équipements et services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Pôle structurant du territoire, la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort propose une offre importante d'équipements et de services publics pour les administrés et les habitants du bassin. Afin de conserver et d'améliorer cette qualité de services et pour s'adapter aux changements climatiques, la commune va engager une rénovation énergétique de ses bâtiments.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des équipements publics modernes et de qualité • Rénover et réutiliser les équipements existants • Améliorer le confort des usagers et diminuer la consommation énergétique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Rénovation énergétique de l'école maternelle Rachel Cabane</p> <p>Descriptif : Ancienne filature, dont le rez-de-chaussée a été réhabilité en salles de classe dans les années 1980, l'école maternelle Rachel Cabane doit subir d'importants travaux de rénovation énergétique. Il s'agira d'isoler le bâtiment pour résoudre les problèmes d'inconfort été comme hiver. L'école accueille 6 classes pour un total de 126 élèves. Les travaux permettront un gain de 60% d'économie d'énergie, grâce au remplacement du chauffage à gaz par des CTA double flux ; au changement des ouvrants par des modèles isolants ; à l'isolation des murs ; la création de pergolas.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique ; - Améliorer la santé et le bien-être des habitants ; - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, prévenir et réduire les pollutions <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 741 492,00 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : BE et architecte</p> <p>Partenaires financiers : État (Fonds verts), Région (dossier en cours d'instruction)</p>	 <p>Ci-dessous : illustration du projet de la façade rénovée de l'école</p> 

Projet 3.1.2. : Aménagement d'un équipement sportif

Descriptif : Le projet consiste à créer à proximité du gymnase et du skate parc un terrain multisports. Il pourra être utilisé par les professeurs et élèves du collège jouxtant le futur équipement

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 50 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat (DRJSCS), Agence Nationale du Sport (ANS), Région, CD 30

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 3.1.3. : Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment communal les Casernes à vocation culturelle - Création d'un pôle culturel

Descriptif : La salle des fêtes est un équipement public phare utilisée pour les rassemblements, les manifestations culturelles et festives communales. Le bâtiment est vieillissant et une partie de celui-ci est désaffectée. La municipalité souhaite donc réhabiliter et améliorer énergétiquement ce bâtiment communal, à vocation culturelle.

La future salle des fêtes permettra la tenue de manifestation festives et culturelles dans des conditions de confort sonore et thermique optimum, en toutes saisons. La partie non occupée actuellement sera aménagée de manière à pouvoir moduler différents espaces facilement appropriables par les utilisateurs (associations, compagnies, commune). Des espaces de stockage sont également prévus pour le mobilier et le matériel. Ce nouvel équipement répondra aux besoins de la commune et des associations d'un espace adapté à l'accueil des activités associatives et à l'organisation d'une programmation culturelle riche.

Une attention particulière sera attendue sur la qualité thermique et sonore du bâtiment. La toiture sera totalement isolée, les murs également. Des travaux d'étanchéité à l'air, de ventilation et de restauration et d'aménagements intérieurs seront également réalisés.

Lors de la mise en service du bâtiment, il faudra que la récupération et le recyclage des eaux pluviales soient possibles, que des dispositifs de chauffage et de ventilation performants soient installés, que les nuisances sonores soient limitées et que le confort visuel soit assuré par un équilibre d'éclairage naturel et artificiel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique ;
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 086 987 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Conseiller en énergie

Partenaires financiers : CD 30, Région Occitanie (300 000 € votés CP 21/10/21), État



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_100_29

Axe 3	Fiche action 3.2.
RENFORCER ET CONSERVER LE ROLE DE FONCTIONNALITE DE LA COMMUNE	Proposer de nouveaux équipements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Pour maintenir un nombre d'équipements suffisants et pour proposer à toutes les générations des loisirs, la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort va en plus des rénovations des équipements en créer de nouveaux et notamment en faveur des jeunes. La commune n'oublie pas qu'elle a une population vieillissante et anticipe les questions liées à la santé.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des équipements et services publics pour toutes les générations • Améliorer le cadre de vie des habitants • Accroître l'attractivité de Saint-Hippolyte-du-Fort 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Création d'un mur d'escalade</p> <p>Descriptif : La faisabilité du projet mérite encore réflexion. Il s'agirait de créer sur une façade du gymnase un mur d'escalade et ainsi proposer une offre de loisirs supplémentaire aux habitants de la commune et du bassin.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 80 000,00 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires financiers : État, Région, CD30</p>	

Projet 3.2.2. : Étude de faisabilité pour la création d'un Pôle Intercommunal des Services (PIS)

Descriptif : La communauté de communes du Piémont Cévenol souhaite créer un bâtiment intercommunal dédié à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse à Saint-Hippolyte-du-Fort afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le centre de loisirs, le relais petite enfance et le lieu accueil enfants parents. Avec l'objectif d'obtenir le label CAF « Maison des Familles ». Ainsi, la CCPC consolide son socle commun de services à la population sur le territoire.

Pour se faire, la commune cèdera à la communauté de communes une parcelle de 2 200m² située route de Ganges. Mais avant d'engager les travaux, la communauté de communes souhaite s'assurer de la faisabilité du projet et elle a donc en 2023 pris une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de faisabilité.

Les résultats de cette étude devront permettre de vérifier l'adéquation entre le programme et le terrain. Cela passera par un examen technique, juridique, architecturale, urbanistique et fonctionnelle du projet. Puis le bureau d'étude devra faire une évaluation de la faisabilité financière et une estimation des coûts directs et indirects liés à la réalisation du projet.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes

Coût estimatif : 20 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : BE, CAF

Partenaires financiers : CD30, État, CAF



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 3.2.3. : Accueillir de nouveaux professionnels de santé

Descriptif : L'offre de santé Cigaloise devient tendue. Cette situation pousse les élus à trouver des solutions pour maintenir et accueillir de nouveaux médecins. De plus, la commune doit faire en sorte de mobiliser de nouveaux locaux ; afin de pouvoir les proposer à la location des professionnels de santé qui se trouvent à l'étroit au pôle santé. La municipalité a pris attache avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « entre Châtaigne et Micocoule » (CPTS) pour trouver des solutions. Des actions pourront être mises en œuvre selon les préconisations indiquées par la CPTS. Comme par exemple la mise en place d'un centre de santé pluriprofessionnel (CSP) municipal ou inter municipal mixte comprenant des médecins salariés et des médecins libéraux. La commune souhaite à ce titre étudier la faisabilité de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) à l'échelle des communes du bassin Cigalois. Le projet étant en cours de réflexion il n'est pas exclu que le projet prenne la forme d'un CSP ou qu'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial et l'attractivité

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : -

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CPTS, ARS, CPAM

Partenaires financiers : CD30, Région (sous réserve MSP ou CSP), État, Europe, CAF, CARSAT

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert	
		2022	2023	2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Réinvestir et valoriser le centre-ville						
ACTION 1.1 Agir sur la réhabilitation de l'habitat	Projet 1.1.2 – Réflexion sur la valorisation de l'ancien hôtel du Cheval Blanc					Améliorer la santé et le bien-être des habitants. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
	Projet 1.1.3 – Création d'une maison en partage					Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Soutenir les activités économiques du centre-ville	Projet 1.2.3 – Étude sur la valorisation économique ou touristique du fort dit Vauban - Jallatte					S'adapter au changement climatique. Préserver et développer des emplois de qualité. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
	Projet 1.2.4 – Création d'un FabLab et/ou d'un espace coworking					Préserver et développer des emplois de qualité ; Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.
AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer et préserver le cadre de vie						
ACTION 2.1 Soutenir le développement des mobilités douces	Projet 2.1.1 – Création de voies vertes urbaines et travaux de sécurisation route de Croix Haute					Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique
ACTION 2.2 Sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural	Projet 2.2.1 – Requalification de la place du Plan et du cours Gambetta (dossier voté en 2023)					Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.2.2 – Auditer et engager des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux					S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants.
	Projet 2.2.5 – Réhabilitation de l'ancienne maison du garde barrière en équipement touristique					Préserver et développer des emplois de qualité ; Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

REÇU EN PREFECTURE
48
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer et conserver le rôle de fonctionnalité de la commune

ACTION 3.1 Rénover les équipements et services publics	<i>Projet 3.1.1 – Rénovation énergétique de l'école maternelle Rachel Cabane</i>						S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, prévenir et réduire les pollutions
	<i>Projet 3.1.2 – Aménagement d'un équipement sportif</i>						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 3.1.3 – Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment communal les Casernes à vocation culturelle (dossier voté en 2021)</i>						S'adapter au changement climatique ; Améliorer la santé et le bien-être des habitants Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.2 Proposer de nouveaux équipements	<i>Projet 3.2.3 – Accueillir de nouveau professionnels de santé</i>						Préserver et développer des emplois de qualité ; Améliorer la santé et le bien-être des habitants ; Agir pour le rééquilibrage territorial et l'attractivité

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com